

Association Trisomie 21 Côte d'Or

Maison des Associations, Boite C7

2 rue des corroyeurs

21000 Dijon

09.79.02.83.75

03.80.4347.87

Objet: Convention de prise en charge par le service d'intégration socio-professionnelle pour 2018.

La prise en charge par le service d'intégration socio-professionnelle de l'association Trisomie 21 Côte d'Or implique :

- ◆ que la personne concernée soit adhérente à l'association Trisomie 21 Côte d'Or pour l'année 2018 (40 € si premier adhérent de la famille, 25 € à partir du deuxième).
- ◆ que la personne concernée ou sa famille s'engage à verser une participation lorsqu'il y a un suivi au sein du service d'intégration socio-professionnelle (décision du Conseil d'Administration du 23/09/2016). La participation est de 125 euros par an.

Une participation aux frais de déplacement pourra être demandée.

Le paiement est à réaliser avant le 31 juillet 2018, par chèque à l'ordre de Trisomie 21 Côte d'Or Insertion, à envoyer à Association Trisomie 21 Côte d'Or, Maison des Associations, Boite C7, 2 rue des corroyeurs, 21000 Dijon.

Fait en double exemplaire
A Dijon, le 26 février 2018.

Nom de l'adulte avec Trisomie 21:

Signature de l'adulte ou de son représentant légal